

Roland Laffitte

Un été d'horreur



Texte en ligne

Voir sur mon site personnel :

Écrits sur la Palestine
(1989-2025)

Présentation

Le présent texte reprend les notes publiées sur mon compte *Facebook*, et repris sur mon blog de *Mediapart*, et/ou dans le magazine *Musulmans & Musulmanes en France*, ainsi que sur mon site personnel, au cours de l'été 2025.

Le découpage peut sembler arbitraire. Certes, cette période suit l'attaque meurtrière contre le Hezbollah, la destruction de l'appareil militaire de la Syrie et la constitution d'un glacis israélien dans le Sud de ce pays après celui qui est établi au sud du Litani, toutes actions absolument contraires au droit international, mais avec la bénédiction tacite des États dits « occidentaux » qui furent les fondateurs de ce dernier après la Seconde guerre mondiale. De date à date, cet été 2025 inclut pourtant de façon très exacte deux épisodes majeurs de l'enfer provoqué au Proche & Moyen-Orient par l'alliance maléfique américano-

israélienne : la guerre contre l'Iran et le paroxysme d'un déchaînement guerrier d'une incroyable atrocité contre la population de Gaza, sans parler des attaques les plus féroces contre Sanaa.

Ces notes ont été l'objet de quelques changements, qui restent toutefois marginaux : quelques éclaircissements et ajouts mineurs, des références utiles, ainsi que le regroupement des notes des 4 et 6 septembre qui, traitant du même sujet, pouvaient être jointes, ce qui a entraîné leur refonte partielle.

Les réflexions ainsi publiées cherchent à mettre en évidence les raisons d'une conduite qui peut sembler incohérente. Celle-ci s'inscrit pourtant, dans son délire meurtrier, dans la réalité de l'horreur du projet sioniste. Celui-ci se présente sous deux aspects : il constitue d'un côté une queue historique du phénomène colonial européen ; il est de l'autre assumé par les États-Unis comme l'héritage du partage anglo-français de la région en 1916-1923.

Tandis que la flottille *Global Sumud for Gaza* file vaillamment vers son but malgré les attaques répétées des drones israéliens, les échos du discours que Benyamin Netanyahu a prononcé le 26 septembre résonnent encore dans les murs des Nations unies.

Ce discours n'est pas seulement un tissu de mensonges éhontés se heurtant à la tragique réalité : s'il y a famine à Gaza, ce n'est pas du fait d'Israël, l'armée israélienne ne mène pas à Gaza une entreprise génocidaire, etc. Il distille des paroles d'une violence rare et d'une haine exceptionnellement intense dans l'enceinte de l'institution qui se veut un forum de la Paix entre les nations. Un sommet est atteint quand il veut clouer au pilori de la honte publique les 158 pays ayant reconnu l'État de Palestine en proférant ce cri d'une abominable perfidie : « cela paie de tuer des Juifs » ! ».

Pantin, le samedi 27 septembre 2025.

Un été d'horreur

En tout début, cette note du 13 juillet 2025, extraite de la chronologie, mais qui résume la détestable aventure sioniste.

La parabole des squatteurs

Un groupe de squatteurs venus d'autres quartiers de la cité s'installent peu à peu votre terrain, sous un prétexte quelconque : les squatteurs ont parfois de bonnes raisons mais, chose peu commune, ceux-là le font avec la bénédiction des autorités.

Un jour, ils s'enhardissent et, toujours soutenus par leurs protecteurs, ils vous expulsent de façon massive et obtiennent pourtant des autorités la reconnaissance juridique de plus de la moitié de

votre bien, sans pourtant pouvoir invoquer une quelconque prescription acquisitive.

Cela ne leur suffit pas. Un autre jour, ils vous refoulent encore, assurant le contrôle de l'ensemble de votre terrain, le peuplant à leur guise des leurs, ou d'autres, qu'ils font venir d'ailleurs. Ils finissent par vous confiner dans un réduit au fond de votre terrain. Et ils prétendent se protéger en vous bombardant sans cesse de projectiles divers et en bloquant votre approvisionnement, vous soumettant de la sorte à des conditions de vie infrahumaines, pire que celles d'animaux en batterie dans leurs fermes industrielles – car eux au moins sont nourris.

Et quand vient le jour où un groupe de vos enfants, qui n'en peuvent vraiment plus, font une sortie sur le terrain dont vous avez été dépossédé, ce qui entraîne bien sûr de pauvres victimes, voici que vos occupants, criant à l'autodéfense et invoquant le viol de leur sacrosainte tranquillité par des barbares

généocidaires – c'est de cette épithète qu'ils affublent vos enfants, trouvent dans le drame non seulement occasion et prétexte à se venger, mais à vous exterminer de façon entêtée.

Comment nommer cette injustice radicale qui est un déni de vote et de notre humanité ? Pourtant, elle advient dans un monde qui n'est pas imaginaire et que les gouvernants qui se croient les maîtres de la planète et qui prétendent lui imposer leur loi et leur morale ou bien applaudissent ou bien déplorent, se gardant cependant du moindre geste pour s'y opposer. Ceci parce qu'ils considèrent ces envahisseurs comme leurs enfants, remuant certes, mais des enfants chéris à qui l'on peut passer tous les crimes contre vous qui n'êtes pas de leur monde. Or le monde voit...

22 juin 2025

Quelle « paix par la force » ?

Après la défaite cinglante de la politique de « paix par la force » au Vietnam, le « Let's Make America Great again » de Ronald Reagan fut traduit par le *Project for a New American Century* des néo-conservateurs. Voilà que depuis, dans un Proche & Moyen-Orient où l'Empire étasunien s'est donné pour tâche de faire respecter l'ordre impérial franco-anglais de 1919-1923 dont il est l'héritier, sont advenues les déroutes de l'Iraq et de l'Afghanistan. En réaction à ce fiasco, un nouveau « Make America Great Again » sorti du chapeau : celui de Donald Trump, tiré par la manche pour appuyer le vieil ordre impérial cette fois au bénéfice d'Israël, l'« enfant chéri » commun des alliés atlantiques... Une nouvelle politique de « paix par la force » au Proche et Moyen-Orient. Voulez-vous savoir la suite ? Jamais deux sans trois.

22 juin 2025

« Recomposition du Moyen-Orient ?

Quand il s'agit de « recomposition du Moyen-Orient », qu'en pense le Likoud ? Voici des extraits de son programme de 1982, qui vient donc les accords de Camp David de 1978, où a été fait ami-ami avec l'Égypte, et après une période de discrète collaboration avec le Jordanie qui est restée en dehors du conflit de 1973. En aurait-il Changé ?

« La tactique l'Israël, soit militaire, soit diplomatique, doit viser à liquider le régime jordanien et à transférer le pouvoir à la majorité palestinienne. *Ce changement de régime en Jordanie résoudra le problème des territoires cisjordanien à forte population arabe ; par la guerre ou par les conditions de paix, il devra y avoir déportation des populations de ces territoires, et un strict contrôle économique et démographique —*

*seuls garants d'une complète transformation de la Cisjordanie comme de la Transjordanie. A nous de tout faire pour accélérer ce processus et le faire aboutir dans un proche avenir »*¹.

*« Démanteler l'Égypte, amener sa décomposition en unités géographiques séparées : tel est l'objectif politique d'Israël sur son front occidental »*².

Ajoutons, ce qui n'étonnera personne : *« La décomposition du Liban en cinq provinces [due à cette époque à la guerre civile, NRL] préfigure le sort qui attend le monde arabe tout entier, y compris*

¹ Ces citations sont extraites de l'article d'Oded Yinon, *« Stratégie pour Israël dans les années 1980 »*, communiqué par Israël Shahak, président de la Ligue israélienne des Droits de l'homme, à la *Revue d'études palestiniennes*, dans laquelle il parut dans le n° 14 (février 1982), 81 (Les italiques sont dans le texte). NB : Ce texte est repris dans *« Une stratégie persévérante de dislocation du monde arabe »*, dans *Confluences Méditerranée*, n° 61 (2007/2), 149-164.

² Oded Yinon, *Ibidem*, 80 (Les italiques sont dans le texte).

l’Egypte, la Syrie, l’Irak et toute la péninsule arabe ; au Liban, c’est déjà un fait accompli. La désintégration de la Syrie et de l’Irak en provinces ethniquement ou religieusement homogènes, comme au Liban, est l’objectif prioritaire d’Israël, à long terme, sur son front est ; à court terme, l’objectif est la dissolution militaire de ces États »³.

24 juin 2025

Vous avez dit : « légitimité ? »

Voilà une nouvelle rengaine : Les attaques israélo-étasuniennes contre l’Iran ne sont peut-être point licites du point de vue du droit international, mais elles seraient « légitimes ». Cela dit sur le mode mineur par le Français Emmanuel Macron et bien d’autres, mais affirmé brutalement, sans diplomatie,

³ *Idem* (Les italiques sont dans le texte).

par l'Allemand Friedrich Merz quand il confie publiquement qu'Israël « a fait le sale boulot ».

« Légitime », mais pourquoi ?

Tout d'abord, il y a d'un côté l'Iran : on l'accuse de ne pas avoir respecté lui-même l'accord conclu à Vienne en 2015 sur le nucléaire, quand il en enrichit l'uranium à 60%. Mais qui a rompu cet accord si ce n'est Donald Trump en 2018 ? Il y a d'un autre côté, Israël : ne s'est-il pas donné la bombe que l'on refuse à l'Iran – lequel n'a même pas, selon l'AIEA, formellement décidé de sa fabrication ? C'est vrai, mais Israël n'a pas signé le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968, et n'y est donc pas tenu alors que l'Iran, eh oui... Arguties profondément dissymétriques, fourbes, mais sans fin et sans intérêt.

Plus important : l'Iran est suspecté de vouloir « détruire [l'État ou le pays d'] Israël ». La vérité est

que l'Iran, qui n'a jamais reconnu Israël, comme bien d'autres pays, parle expressément d'élimination du « régime sioniste », ce qui se dit en langue farsi : رژیم صهیونیستی *regim sahiunisti* – et non نابودی کشور اسرائیل *nabuda keshor Isra'il*, « destruction du pays d'Israël », ainsi que cela est traduit de façon mensongère par la propagande israélienne et ses succursales européennes et étasuniennes⁴. Cela ne dérange pourtant pas les Israéliens de vouloir en Iran ce que l'on nomme aujourd'hui, à la suite des néoconservateurs étasuniens, un *régime* change en Iran ? *Régime* contre *régime* donc ! Quant au très « pacifiste » Donald Trump, n'a-t-il pas, lors de son premier mandat, menacé les Coréens du Nord de « détruire » non pas leur *régime*, mais « leur pays » ? Aussi, ces mots ne sauraient-ils suffire pour décrire, dans l'esprit

⁴ Voir à ce sujet Armin Arefi, « Ahmadinejad n'a jamais appelé à "rayer Israël de la carte"... », *Le Point* du 26 avril 2012.

des Sionistes et de leurs défenseurs, l'horreur absolue des desseins diaboliques de l'Iran : le sophisme de la « destruction d'Israël » est donc proclamé signifier de façon univoque et ignoblement fallacieuse : l'« extermination du peuple juif ». L'accusation fut portée hier – chantage à la Shoah exige ! –, contre l'Égypte de Nasser en 1968 puis de Sadate en 1973, puis contre l'Iraq de Saddam Hussein en 1991 et 2003. *Nihil novi...*

Quelle réalité se cache donc derrière cette « défense légitime » d'Israël, proclamé en état de « légitime défense » ? Israël est, on le sait, l'« enfant chéri » quelque peu récalcitrant de l'ordre impérialiste né du couple franco-anglais en 1916-1923, continué et révivifié en 1945 par les États-Unis qui ont relégué depuis 1956 les vieilles puissances au rang de vassaux – parfois ronchons, mais quand même soumis. Or, il importe qu'il reste, coûte que coûte, la seule puissance au Moyen-Orient. Après la destruction – là, le terme est parfaitement approprié –

de l'Iraq, puis l'annihilation du Liban et de la Syrie, il est logique de s'en prendre à l'Iran. À qui le tour demain ? Que l'Égypte, aujourd'hui docile, se garde bien de dormir des deux yeux : dans son programme de 1982 et donc écrit après les accords de Camp David, le Likoud, le parti de Benjamin Netanyahu dont on sait qu'il a pourtant plus enragé que lui, la voue au « démantèlement », à la « décomposition en unités géographiques séparées »⁵...

Seule est donc « légitime », aux yeux de puissances atlantiques, la bombe israélienne, présentée comme celle d'un « pays démocratique » défendant la Civilisation contre les barbares. Tout le monde a, soit dit en passant, loisir de voir à Gaza, mais aussi en Cisjordanie et dans le sort de ceux qui se nomment « Palestiniens de l'intérieur », ce que valent cette « démocratie » et cette « civilisation »...

⁵ Voir Oded Yinon, déjà cité, voir plus haut, page 10.

Seul est donc « légitime » au Moyen-Orient, aux yeux des pays de l'Atlantique Nord, le vieil ordre international prétendument « occidental » dont Israël est partie prenante et le sicaire impétueux. Mais pensent les peuples des pays qui ne font pas partie de cette prétendue « communauté internationale », qui résumerait l'opinion de la planète entière ?

27 juin 2025

Sur la promesse de reconnaissance de l'État de Palestine

La France est donc le 148^e État à reconnaître l'État de Palestine. Il était plus que temps, mais ce n'est pas encore fait : il ne s'agit encore que d'une promesse. Le nettoyage ethnique et le génocide en cours à Gaza, désormais officiellement dénoncés comme tel par les organisations

internationales, et le vote du 23 juillet à la Knesset pour l'annexion de la Cisjordanie, réclamaient au moins, avant que ce ne fut *post mortem*, la reconnaissance officielle de l'État de Palestine, l'affirmation symbolique que le peuple palestinien existe. Cette reconnaissance est l'occasion de reprendre le fil de l'histoire du rapport de la France avec la Palestine.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, une Palestine emprisonnée

Laissons de côté l'histoire des projets européens d'établissement des Juifs en Palestine surgis au cours du XIX^e siècle⁶ ainsi que le refus obstiné à l'époque d'une telle idée par l'Alliance israélite

⁶ Voir Roland Laffitte, « Sur le Sionisme et les plans impérialistes », dans *Antisionisme, judéophobie, islamophobie : quelques mises au point*, Hoenheim (37) : Scribest, 2019, 67-74.

universelle⁷. Et rendons-nous directement au début du XIX^e siècle.

Le 16 mai 1916, les Accords Sykes-Picot prévoient le partage le Bilad al-Sham, la Syrie ottomane : au nord, une zone bleue Nord pour la France, au sud, une zone rouge pour le Royaume-Uni : la Palestine, et une zone marron constituée des sandjaks de ʿAkka (Acre) et d'al-Qods (Jérusalem) sous administration internationale, hormis les ports d'Acre et Haïfa sous contrôle britannique. La Palestine sous tutelle des grandes puissances donc.

Le 25 avril 1920, à la Conférence de San Remo, la zone française est fortement réduite en Anatolie, et amputée du gouvernorat de Mossoul au profit du Royaume-Uni, qui s'attribue

⁷ Voir Roland Laffitte, « Sur le Sionisme et les plans impé-rialistes », déjà cité, 73 ; ainsi que « Les Saint-Simoniens, l'Alliance israélite universelle et l'installation des Juifs en Palestine », en ligne sur mon site personne le 31 mars 2023, 2.

également la Palestine déjà définie en 1916 dans ses limites internationales. Ceci en sachant que la Déclaration Balfour du 2 novembre 1917 prévoit, dans cette dernière, l'établissement d'un foyer national juif dont les bénéficiaires ne cachent leur volonté de le transformer en État juif au vu et au su de tout le monde, comme en témoigne le Rapport de la Commission King-Crane de 1919), qui condamnait cette perspective comme contraire au « du droit des peuples, même s'il revêt des formes légales [*the forms of law*] »⁸.

Le 14 décembre 1922, la SDN valide le mandat britannique sur la Palestine. En contrepartie de l'abandon de ce pays aux Britanniques, ces derniers laissent les Français libres de découper le nord de la Syrie à leur guise : ces derniers en détachent notamment un Grand Liban autour de leurs protégés maronites contre l'avis quasi

⁸ C'est ce que l'on peut lire au point E du Rapport King Crane Report on the Near East, édité à New York : Editor & Publisher Co., 1922, vol. 55, n° 27.

unanime des populations locales, et découpent le reste du pays en mini-États ethnico-confessionnels : maronite, druze, Alexandrette, Alep et Damas, selon les plans du Haut-commissaire au Levant Robert de Caix de Saint-Aymour⁹, ce qu'empêche fort heureusement la Révolte druze de 1923. Advient la Grande révolte arabe de 1936-1939 menée par Izz al-Din al-Qassam, figure emblématique de la Résistance palestinienne. Les insurgés présentés, selon la vieille coutume coloniale, comme des « terroristes, bandits, maraudeurs, voleurs et gangs », sont sauvagement réprimés par les Britanniques et les milices sionistes. À la suite de quoi le Royaume-Uni prévoit en 1937, selon les recommandations de la Commission Peel, une partition du pays entre les populations juives et arabes, mais ils optent finalement, en 1939, pour un Livre blanc qui

⁹ Voir à ce sujet Gérard Khoury, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris : Belin, Paris, 2006.

abandonne l'idée de la partition en faveur d'un État unitaire gouverné de conserve par les Arabes et les Juifs dans les 10 ans, et ils limitent de façon draconienne l'immigration juive.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, au cours de laquelle les milices sionistes ont fait leurs armes en se joignant à l'armée britannique, l'administration mandataire s'oppose à l'afflux massif de réfugiés juifs provoqué par les conséquences de la Shoah et le refus, aujourd'hui volontiers passé sous silence, des pays vainqueurs à les recevoir chez eux. Alors que les représentants juifs et arabes adoptent des positions inconciliables et refusent les uns comme les autres toute idée d'État binational, le plan britannique Morrison-Grady revient en 1946 sur l'idée de division de la Palestine en provinces autonomes dont les intérêts collectifs seraient gérés par une puissance mandataire, et le 4 octobre, le président Truman fait une déclaration favorable au partage. Puis, devant les difficultés rencontrées par l'administration britannique, le gouvernement

Attlee cède le 18 avril 1947 son mandat aux Nations-Unies, créées en 1945. Celles-ci, qui sont sous la coupe des États-Unis, prennent les choses en mains en rupture complète avec les recommandations de l'administration Wilson et de la Commission King-Crane vingt-sept années plus, et mettent sur pied l'UNSCOP (United Nations Special Committee on Palestine), qui prépare un nouveau plan de partage. De son côté, l'Agence juive milite pour un État juif et une immigration libre pour les personnes déplacées juives de la Seconde Guerre mondiale, et elle se dit prête à accepter un partage du pays, comme proposé par le Commission Peel de 1937, relevant la menace qu'une trop forte minorité arabe ferait peser sur le caractère juif de l'État. De son côté, la milice Irgoun, de son nom complet Irgoun Zvaï Leoumi, « Organisation militaire nationale », appuie les revendications sionistes par l'attentat de l'hôtel King David qui fait périr 91 personnes le 22 juillet 1946. Le mouvement sioniste érige ce « haut-fait » en jalon héroïque d'une « lutte de libération

nationale » contre les Britanniques, dans l'idée captieuse que le conflit avec les Palestiniens serait le choc entre deux mouvements nationaux. Un peu comme si l'on avait présenté en Algérie le combat des colons comme une « lutte nationale » à mettre dans la balance avec celle des Algériens...

Au sortir de la Deuxième Guerre : un « deux poids deux mesures » radical

Un Plan de partage de la Palestine est présenté le 29 novembre 1947 aux Nations Unies¹⁰ : il prévoit de faire passer le territoire contrôlé par les Juifs de 1 650 à 14 000 km² et ne laisse aux Palestiniens qu'un territoire de 11 500 km², coupé de plus de façon artificielle, et en dépit des difficultés prévisibles d'administration, en deux parties : Cisjordanie et Gaza, ce qui mène à la

¹⁰ Voir à ce sujet Gérard Khoury, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris : Belin, Paris, 2006.

Résolution 181, votée le même jour. Ayant probablement en tête la peur que la sympathie pour la Grande révolte arabe avait fait naître en Afrique du Nord, il semble que le gouvernement de Robert Schumann ait songé un moment à s'abstenir, mais une forte pression des États-Unis et la menace de couper les vivres l'incitent finalement à accepter cette proposition qui donne la part belle aux revendications sionistes et qui est, en même temps manifestement, inégale et profondément injuste pour les Palestiniens. Pour être validé, ce plan doit encore être voté par les deux parties.

Mais jamais aucune consultation à cet effet n'aura lieu. Il est clair que la partie arabe le refuse ainsi que la Ligue arabe, mais l'autre partie s'empresse de l'accepter par la voix de la Ligue juive. En France, le soutien de ce plan par l'Alliance israélite universelle, antisioniste avant-guerre, est acquis de justesse. Mais aucune consultation populaire n'a lieu.

Une *Déclaration d'établissement de l'État d'Israël*
advient le 14 mai 1948, dernier jour du mandat britannique sur la Palestine, manifestant ainsi que cet État prend symboliquement le relais du Royaume-Uni sur la Palestine et sans respect aucun pour la procédure prévue par l'ONU qui, considérant le refus arabe, s'était mise à préparer d'autres plans de partage. Peine perdue : sans attendre, les milices sionistes passent à l'attaque des villages palestiniens dans un but de terreur : le 12 décembre 1947, l'Irgoun faisait exploser une voiture piégée en face de la porte de Damas, provoquant la mort de 20 personnes. Ces actions se poursuivent 4 sans discontinuer. Dans ce cours sanglant, un des massacres les plus connus de ceux qui ont provoqué l'exode des Palestiniens, est celui perpétré par l'Irgoun et le Lehi (Lohamei Herut Israël, « Combattants pour la liberté d'Israël »), une autre milice sioniste, à Deir Yassin : il provoque le 9 avril 1948 entre 77 et 120 morts villageois sans

armes, et cela avant même la guerre par Israël en juillet 1948, déclenchée dans le but d'augmenter encore le territoire proposé par le plan de novembre 1947. Lors des accords d'armistice passés entre Israël et les pays arabes de février à juillet 1949, Israël aura expulsé 800 000 Palestiniens, catastrophe que ces derniers appellent la Nakba, tandis que son territoire, accru de 5 500 km², comptera désormais 78% de la Palestine mandataire¹¹.

Alors même que la guerre n'est pas finie, sans respect aucun pour les revendications arabes et les droits des Palestiniens, et allant même contre ses propres principes, l'Assemblée générale des Nations entérine de façon scandaleuse la brutalité du fait accompli sioniste : elle décide par la Résolution 273 (III) du 11 mai 1949, d'admettre cet État à l'Organisation des

¹¹ Voir à ce sujet Roland Laffitte, « Ne pas oublier la Nakba », dans De la Révolution française aux guerres de Palestine, mis en ligne sur mon site personnel en janvier 2024, 70-73.

Nations Unies, sur la base de l'affirmation qu'Israël est « **un État pacifique qui accepte les obligations de la Charte, qui est capable de remplir lesdites obligations et disposé à le faire** » (*sic* !). Les maîtres de l'ONU atteignent assurément là un des sommets de cynisme et d'hypocrisie qu'on leur prête aujourd'hui bien à tort quand on veut bien oublier cet épisode révoltant. L'épouvantable vérité est que si la Nakba est lue comme la pratique politique d'« un État pacifique » (en anglais : *a peace-loving State...*) tous les crimes ultérieurs d'Israël sont couverts d'avance. Les grandes puissances de l'époque, Russie comprise, ont dès le début envers la Palestine, un très lourd passif.

La suite prouvera en effet la réalité effroyable que cache les affirmations du caractère résolument « pacifique » d'Israël, et de son aptitude à appliquer les résolutions des Nations unies quand elles lui sont défavorables, soit la grande majorité d'entre elles, à

commencer par la Résolution 194 du 11 décembre 1948, qui précède par conséquent la reconnaissance d'Israël, proclamant « le droit au retour des réfugiés palestiniens ». En tout cas, un « deux poids deux mesures » radical et parfaitement assumé.

C'est la manière la plus détestable qu'a choisie en tout cas l'Europe pour régler « la dette infinie » qu'elle avait, pour le dire avec Gilles Deleuze en 1987 lors de la Première Intifada, « à l'égard des Juifs » et qu'elle « fait payer à un peuple innocent »¹². Et ceci avec une justification aussi détestable que fallacieuse : la défense d'un « enfant chéri » d'un Occident proclamé civilisé, « la chair de notre chair », à qui tout est permis, contre les

¹² Gilles Deleuze, « Les pierres », dans *Les pierres qui t'ont fait renaître*, témoignages sur le soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël, Tunis : Éditions Contexte, probablement en 1990, 17.

Barbares, dont les demandes sont inaudibles, ce qui un véritable déni d'humanité du peuple palestinien...

Certes, le général de Gaulle décrètera bien l'embargo sur les armes à destination d'Israël en 1967, François Mitterrand et ses successeurs déclareront bien le droit des Palestiniens à un État, mais en contrepartie du « droit sacré d'Israël » à la sécurité. Mais jamais la sécurité des Palestiniens, pourtant foulée aux pieds depuis plus de cent ans, ne sera évoquée. Toujours le « deux poids deux mesures ».

Épouvanté par la figure de monstre de Frankenstein échappant à son créateur, qu'ont pris la « seule démocratie du Moyen-Orient » et « l'armée la plus morale du monde », et par les désastres du « droit inconditionnel à la défense » octroyé à Israël au détriment des autres peuples du Moyen-Orient, Emmanuel Macron s'est finalement résolu à mettre en pratique la promesse de la reconnaissance d'un État de

Palestine lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies prévue à la fin septembre 2025.

Il n'a même pas attendu pour prendre cette position que soit satisfaite la condition posée il y a peu de temps à la reconnaissance de l'État de Palestine, celle de libération de quelques dizaines d'otages du Hamas, réclamée sans rien dire des 10 000 otages d'Israël, enfermés en détention administrative renouvelable tous les six mois *ad libitum*, ce qui permet de la rendre pratiquement illimitée, otages israéliens dont l'échange est une des raisons publique et avérée de la prise d'otage par le Hamas.

État authentique ou État bidon¹³ ?

Mais de quel type d'État s'agit-il à ce jour ?

* D'un État « débarrassé du Hamas » ? Comme si l'Algérie indépendante n'aurait pu être envisagée

¹³ La formule initiale était « État libre ou État-croupion ».

que « débarrassée du FLN ». Comme si, selon le droit international lui-même, Israël n'occupait pas la Palestine, et que le « droit à l'autodétermination » n'impliquait pas celui de « la lutte armée contre l'occupation étrangère et la colonisation », comme l'ont affirmé le 8 novembre 2005 un grand nombre de membres de l'ONU la Commission des affaires sociale, humanitaires et culturelles. Si tel n'était pas le cas, il faudrait rétrospectivement condamner la Résistance française contre l'Allemagne nazie ainsi que les luttes de libération contre les puissances coloniales, de l'Algérie au Vietnam, en passant quantité de pays.

* D'un « État démilitarisé » ? Les Européens dénoncent le projet russe de démilitarisation de l'Ukraine comme irrecevable en avançant qu'il signifierait pour ce pays une perte de souveraineté ? Cela signifie que l'État de Palestine prévu n'aurait de souverain que le nom.

* D'un État qui, comme le fait l'Autorité palestinienne sous la direction de Mahmoud Abbas, collabore avec les services de l'État israélien pour débusquer les adversaires de la « politique de sécurité » déterminée par le pays occupant. Comme si l'on avait conditionné l'indépendance de l'Algérie en 1962 à la bonne volonté des Pieds-noirs et de l'OAS...

Toujours ce « deux poids deux mesures » exorbitant : d'un côté le Monde civilisé dont Israël reste la sentinelle, même si ses « excès » sont en train de « ternir son image » ; de l'autre, des Palestiniens barbares, qui doivent en tout état de cause, être maintenus « sous contrôle ».

L'État que l'on promet et permet aux Palestiniens n'est pas, en l'état, un État libre, mais un État sans souveraineté ni extérieure ni intérieure, en d'autres termes un État pour faire emblant, pire qu'un semblant d'État, un État bidon...

L'État français tient une immense responsabilité dans la tragédie du peuple palestinien comme, de façon symétrique, dans le drame qui résulte d'avoir poussé les Juifs dans le piège historique de la colonisation de la Palestine. Tout cela est loin d'être fini. Nous avons encore devant nous de terribles épreuves.

2 août 2025

« Arabe soumis ! »

À peine nommé gouverneur général de l'Algérie en 1841, le général Thomas Bugeaud ordonnait une mesure significative. Tout Algérien obligé, pour une raison ou pour une autre, de pénétrer en territoire contrôlé par l'armée française, ce qui voulait dire dans le langage de l'époque : dans le « monde civilisé », était tenu d'arborer un médaillon hexagonal de fer blanc tout à fait

original : celui-ci portait un numéro d'inscription au registre du caïd et l'inscription, en français et en arabe, « Arabe soumis », ainsi que le prévoit le décret du 29 mars 1841, édicté par Eugène Guyot, directeur de l'Intérieur à Alger.

Les conditions que posent aujourd'hui la France, la Grande-Bretagne, le Canada et autres États, à la reconnaissance d'un État de Palestine relèvent du même esprit. Pour avoir le droit d'entrer dans le concert des nations « civilisées », il va sans dire, le futur État de Palestine doit être désarmé, ses partis politiques autorisés par Israël, sa police doit travailler sous le contrôle de l'État-colon, cette colonie commune, récalcitrante certes mais cet « enfant chéri » à qui tout est permis dans sa conduite humiliante et insultante vis-à-vis des Arabes. Autant dire qu'il doit être que ce pseudo-État doit être « soumis ».

« La “démocratie occidentale” ne peut pas se désintoxiquer du colonialisme », faisait remarquer le penseur algérien Malek Bennabi¹⁴. Et 70 ans après, nous en sommes encore là...

22 août 2025

Contre les défenseurs de la lutte palestinienne, un maccarthysme à la française

Un véritable maccarthysme sévit aujourd’hui en France pour s’attaquer aux défenseurs de la lutte palestinienne :

¹⁴ Malek Bennabi, *Mémoires d’un témoin du siècle*, Alger : Samar, 2006, 366 .

* Le compte bancaire de l'UJFP (Union juive française pour la paix) a été fermé au Crédit coopératif.

* Une intervention du Raid a eu lieu sur dénonciation chez Pierre Stamboul, coprésident de l'UJFP, et auteur du livre *Du projet sioniste au génocide* », La Bussière (86) : Acratie, 2024.

* Ces faits scandaleux s'ajoutent aux plaintes contre des personnes ayant montré leur solidarité avec la lutte palestinienne, comme la députée européenne Rima Hassan. Le fait que celle contre la députée Mathilde Panot ait été classée sans suite ou que le procès du chercheur François Burgat ait entraîné sa relaxe, n'empêche que plus de 600 plaintes avaient déjà été déposées en avril 2024. Cela n'empêche pas non plus que plusieurs condamnations ont eu lieu, de préférence des imams ou des élus portant des noms arabes : cela donne, dans l'atmosphère raciste qui empoisonne ce pays, l'apparence d'une plus

forte légitimité. En tout cas, il suffit qu'une officine défendant la politique génocidaire de Benjamin Netanyahu et de l'État d'Israël, contre qui la CPI a lancé un mandat d'arrêt international, pratique son infâme œuvre de délation pour qu'un simple citoyen se trouve inquiété.

* Même le livre de l'historien Ilan Bappé, *Le Nettoyage ethnique de la Palestine*, publié en 2008, est aujourd'hui retiré de la vente chez Fayard.

LE NŒUD DE LA QUESTION est l'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme, ce dernier étant considéré par la loi Gayot du 13 juillet 1990 comme passible des tribunaux. En assimilant publiquement le sionisme à l'antisémitisme, notamment en 2019, Emmanuel Macron, s'était pourtant déclaré défavorable à la pénalisation de l'antisionisme. S'il avait agi autrement, combien de milliers de bons citoyens ne feraient pas aujourd'hui automatiquement l'objet de condamnations ?

Pour de sordides questions de désaccord politique sur la question de l'État de Palestine, Benjamin Netanyahu accuse aujourd'hui de façon grotesque Emmanuel Macron d'« alimenter le feu l'antisémitisme ». En fait, sa promesse de reconnaissance d'un État de Palestine désarmé (et donc sans souveraineté internationale) et à la vie politique soumise aux diktats israéliens (et donc sans souveraineté intérieure), ne doit pas cacher que s'il alimente un feu, c'est celui du maccarthysme pro-israélien qu'il a contribué à allumer.

4 et 6 septembre 2025

(Les notes des 4 et 6 septembre, parues sous les titres « France trahit-telle Israël en promettant de reconnaître l'État de Palestine ? » et « Reconnaître l'État de Palestine “une gifle pour les Juifs français” ? » citant les mêmes entretiens avec le

même Robert Ménard, ont été fondues en un seul article traitant les deux points mentionnés).

Les nostalgies coloniales de Robert Ménard (entre autres)

Robert Ménard lance le 4 septembre 2009 deux accusations graves contre la promesse de la reconnaissance de la Palestine par le gouvernement français : C'est 1. « un coup de poignard dans le dos d'Israël », et 2. « une gifle pour les Juifs français ».

Il le fait sur la chaîne *CNews* de Vincent Bolloré. Cette chaîne laisse une place démesurée sur ses plateaux aux défenseurs de la politique génocidaire d'Israël et aux Juifs français ralliés à l'extrême-droite. Elle mène une « lutte contre l'antisémitisme » tout à fait spéciale, celle des héritiers de l'Algérie française et de ses colons antisémites et vichystes à la Jean-Louis Tixier-Vignancour, célèbre fondateur du Front National, et fidèle

défenseur d'Israël, notamment dans la guerre de 1967 : la grande alliance contre la barbarie arabe et islamique... Ce tonitruant ex-journaliste récidive le même jour sur la chaîne *I24News*, créée en 2013 par Patrick Drahi pour « proposer une alternative » à l'afreuse et barbare *AlJazeera*, en fait un porte-voix officiel du gouvernement israélien. Là non plus, il ne risque pas de trouver la contradiction.

Certes, lui qui fut « ultragauchiste », dirait-on aujourd'hui, il ne refuse pas qu'un État de Palestine voit le jour, mais demain ! Un demain qui dure déjà depuis 70 ans, et pourquoi pas 70 ans encore... L'ex-LCR, paraît-il, mais repent – Dieu merci ! –, semble bien marcher dans les pas de son père, qui fut OAS devant l'éternel et voyait hier l'indépendance de l'Algérie comme une « trahison » de la France par de Gaulle. Heureusement, Israël est là pour relever l'honneur des tous les nostalgiques du « temps béni des colonies », et en

particulier de l'Algérie française : ainsi qu'Ariel Sharon le confiait à Jacques Chirac en 2001 : « C'est comme vous en Algérie, mais nous, nous resterons »¹⁵.

Quant à la critique de la politique génocidaire israélienne, bien sûr que cela peut être vu par ses partisans comme une « trahison ». La Résolution 273 (III) du 11 mai 1949 de l'Organisation des Nations Unies, ne donnait-elle pas à Israël les mains libres vis-à-vis des Palestiniens ? N'affirmait-elle pas en effet de façon éhontée qu'Israël est « un État pacifique qui accepte les obligations de la Charte, qui est capable de remplir lesdites obligations et disposé à le faire ». Comme on sait, Israël a bien pris acte de ce feu vert et n'a jamais obéi à la moindre résolution de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité de l'ONU qui pouvait lui être défavorable.

¹⁵ Ainsi que titre Voir L'Express du 27 décembre 2001.

Il faut croire que cela est tout à fait pardonnable pour l'« enfant chéri » des fondateurs de l'ONU.

« Un État pacifique » ? Cela au sortir même de la Nakba qui a provoqué, massacres de terreur à l'appui, le nettoyage ethnique de plus de la moitié des Palestiniens et la négation de leur droit à un État ? Si notre beau pays a accepté le péché originel géopolitique qui consiste dans cette imposture incroyable, n'est-ce pas trahir Israël que condamner la politique actuelle, alors qu'elle n'est que la continuation de celle d'il y trois quarts de siècle ? Trahison ou pas, la France a bien besoin de voir en face ses responsabilités.

L'annonce « sans conditions » de la reconnaissance de l'État de Palestine – ce qui est loin d'être exact car elle est assortie de moult constions – est présentée dès le 25 juillet par le CRIF comme « une faute morale, une erreur diplomatique et un danger politique ». À ce propos, Elie Korsia, président du Front social juif

unifié (FSJU), monte le ton et dénonce cette promesse comme un « danger pour les Français juifs ».

Il est vrai que l'inénarrable intellectuel Alain Finkielkraut avait dit un jour à peu près en ces termes : « 90% des Juifs français sont sionistes. DONC, être antisioniste revient à s'en prendre à tous les Juifs ». Les lecteurs ayant un minimum de culture philosophique goûteront le sophisme. Ils apprécieront à sa juste valeur la validité d'une constatation purement sociologique portée à la hauteur d'une vérité éthique. Les 10% des Juifs qui restent ne comptent donc pour rien ? Les Juifs français antisionistes, comme les courageux membres de l'UJFP (l'Union juive française pour la paix) qui subissent aujourd'hui de plein fouet les vents mauvais du maccarthysme à la française ? Ce cher Robert Ménard, le nostalgique des fastes coloniaux dont Israël est une butte-témoin, n'y a pas songé un instant : si c'est eux qui avaient ont raison devant l'histoire ? Quand vous affirmez que

vous n'ête certainement pas contre un État de Palestine, mais pas maintenant demain – dans mille ans ? –, ce qui est une manière de dire : jamais. N'est-ce pas un tout petit peu hypocrite ?

Il est de mode d'accuser des Musulmans, ces gens dont les enfants, comme l'a dit un jour cet autre puissant intellectuel qu'est Georges Bensoussan, « têtent l'antisémitisme comme le lait de leur mère »¹⁶, d'« importer le conflit Israël/Palestine », et de dénoncer les prétendus « islamo-gauchistes » qui les suivraient par calcul électoral d'en faire de même. Les tenants de cette incrimination en sont pour leurs frais : si reconnaître l'État de Palestine est « une gifle » pour une partie prenante de la société française, comment accuser une autre partie, les Musulmans, de voir dans l'oppression des Palestiniens la continuation de l'oppression coloniale qu'ils ont vécu hier, pas

¹⁶ Georges Bensoussan, lors de l'émission « Répliques » du 10 octobre 2015, animée sur *France Culture* par Alain Finkielkraut.

seulement comme Arabes, Noirs ou Musulmans en Afrique, oppression dont la puissante inertie est encore mesurable sur la société française ?

Au-delà de ces considérations, la vérité est que l'enfer que vivent aujourd'hui nos frères palestiniens, pas seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie et en Israël même, n'est pas une question de solidarité religieuse ou communautaire, mais une simple question de solidarité humaine.

16 septembre 2025

La rage exterminatrice à Gaza, signe que l'hégémonie étasunienne dans le monde perd pied

L'Empire étasunien a donné un entier feu vert à son vassal sioniste dans la politique que celui-ci mène, avec une rage rarement connue dans l'histoire, la

politique de destruction et d'extermination entêtées, systématiques, à Gaza. Et voilà qu'il perd même le contrôle sur son favori, le cabinet de Benjamin Netanyahu. Celui-ci ne cherche-t-il pas à assassiner à Doha les négociateurs palestiniens pour éviter que le gouvernement de son parrain, Donald Trump, ne prenne directement langue avec eux ? C'est comme si la France de 1961-1962 n'avait pu contrôler l'OAS et avait même fini par les couvrir officiellement.

Il y a là des symptômes patents du fait que l'hégémonie étasunienne dans le monde est en train de perdre pied. Il existe bien d'autres symptômes de ce phénomène. Parmi eux, la réunion du 8 septembre de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), où la présence de l'Inde est hautement significative. Tel un prédateur blessé, l'Empire étasunien redouble de fureur et de férocité : il n'a aucune autre conduite à attendre de lui...

Les vassaux européens, rassemblés sous le drapeau fallacieux de l'« Occident », tout comme les vassaux arabes, encore blottis autour du maître par leur peur de l'Iran – et des élans de leurs propres populations ! –, semblent toujours bien timides dans leur dissociation de l'Empire étasunien qui les domine avec morgue et mépris.

En ce qui concerne l'atroce volonté expressément affirmée d'anéantissement de Gaza, rien, dans les 42 points de la Conférence de haut niveau des Nations Unies du 29 juillet, comme dans les 25 points du communiqué final du Sommet arabo-islamique extraordinaire de Doha du 15 septembre, que pieuses paroles de désapprobation. De son côté, l'Union européenne menace le 16 septembre de prendre des sanctions commerciales. Mais elles sont tout à fait mineures et ont surtout peu de chances d'être approuvées par les États membres du fait qu'elles exigent une

majorité qualifiée à ce jour plus qu'improbable. Qui plus est, Kaya Kallas la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères, prend bien soin, le lendemain, de diminuer encore la portée de cette prise position en protestant que ces « sanctions » ne sont pas vraiment telles que le mot suppose, tant il est vrai que leur but n'est pas de « punir Israël »¹⁷...

Gouvernements européens et arabes restent en fait incapables de prendre la moindre initiative de nature à paralyser le bras exterminateur d'Israël et des États-Unis, et ils se font par-là, au titre du droit international créé par les maîtres du monde en 1945 – ce droit même que les Européens ont contribué à créer et par lequel ils ne font que jurer –, les complices d'un génocide en cours au vu et au su du monde entier.

¹⁷ Kaya Kallas, *The package of proposals on Israel*, Bruxelles, 17 septembre 2025 [passage ajouté le 22 septembre].

20 septembre 2025

Cachez ces drapeaux Que ne je ne saurais voir...¹⁸

Le gouvernement français s'apprête à reconnaître l'État de Palestine devant l'Assemblée générale des Nations unies dans les jours qui viennent. C'est, au moins de façon symbolique, la reconnaissance de principe qu'il existe un peuple palestinien ayant droit à l'autodétermination.

Et voilà qu'à cette occasion, le ministre de l'Intérieur prétend interdire que les mairies puissent arborer sur leur façade un drapeau palestinien. Figurez-vous qu'à ses dires « un tel pavoisement constitue une prise de parti dans un conflit international » et « une ingérence contraire à la loi ». Il paraît qu'il introduit des « des

¹⁸ Le titre initial était : « Drapeaux palestiniens interdits » ?

risques d'importation sur le territoire national d'un conflit international en cours »...

Comme si le conflit ne s'étalait pas tous les jours, avec son quantum d'horreurs insoutenables et sa dose insupportable d'inhumanité absolue, ses enfants cadavériques et ses mères éplorées par privation volontaire de nourriture et de médicaments, sur nos écrans de télévision ! Comme si nos autorités politiques n'avaient pas proclamé dès le premier jour le « droit inconditionnel » d'Israël – mais pas de Palestiniens, occupés et opprimés depuis un siècle –, à se défendre, un « droit » transformé en droit de détruire et d'exterminer ! Un « droit » auquel, devant tant d'abominations, ces mêmes autorités tentent aujourd'hui d'apporter un léger bémol à l'inconditionnalité proclamée. Mais après plus de 65 000 morts recensés par les médecins, un chiffre largement au-dessous de la réalité pour

de nombreux analystes des organisations internationales si l'on songe aux difficultés de recenser les morts inaccessibles sous les décombres et les morts non-déclarés sans soins ou vaincus par la faim sous leur tente¹⁹. Mais c'est un peu tard...

Nos dirigeants veulent déjà un État de Palestine sans arme, un État sans parti politique qui n'aurait pas l'approbation d'Israël, un État qui laisse sur son territoire le champ libre aux forces de sécurité d'Israël, Israël qui opprime le peuple palestinien depuis tant de décennies ! Et voilà que cet État, que nos dirigeants sont forcés de reconnaître du bout des lèvres, non pour lui-même mais « pour la sécurité d'Israël », ils voudraient encore cacher son drapeau !

¹⁹ « 70 000 morts et probablement le double selon le politologue Bertrand Badie, spécialiste des relations internationales, à « L'info du jour », 13 heures, sur *France 24*, le 22 septembre 2025.

22 septembre 2025

Reconnaissance de l'État de Palestine : Mieux vaut tard que jamais, mais, pour sûr, un drôle d'État !

Le 12 septembre, sur proposition franco-saoudienne, l'Assemblée générale de l'ONU adopte par 142 voix pour, 10 contre – dont Israël et les États-Unis – et 12 abstentions, une déclaration relançant la solution à deux États. Il est précisé ce qui suit : « Le Hamas doit cesser d'exercer son autorité sur la bande de Gaza et remettre ses armes à l'Autorité palestinienne, avec le soutien et la collaboration de la communauté internationale, conformément à l'objectif d'un État de Palestine souverain et indépendant²⁰ ».

²⁰ Rapporté par Philippe dans *Le Monde* du 12 septembre 2025.

Le 21 septembre, sans attendre l'Assemblée de l'ONU, La Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et le Portugal reconnaissent officiellement l'Etat de Palestine. Le 22 septembre, c'est le tour de la France, de la Belgique, du Luxembourg, de Malte, de Monaco et de Saint-Marin, ce qui porte à 158 le nombre d'États qui l'ont fait sur les 193 membres de l'ONU.

En 1948, l'ONU admettait parmi ses membres d'Israël, qu'elle qualifiait sans vergogne, au sortir de la Nakba, d'« État pacifique », en ne soufflant mot d'un « État palestinien » pourtant prévu dans le plan de partage du 17 novembre 1947 contenu dans la Résolution 181 ? Il n'a fallu attendre que 77 ans pour que Français et Anglais, les responsables premiers de la situation inextricable qu'ils ont créée en 1916-1923, reconnaissent un État de Palestine à côté de celui constitué par les colons sionistes par les habitants autochtones. Mieux vaut tard que jamais, dira-t-on.

Mais cela signifie-t-il la fin du « deux poids deux mesures » exécrationnel qui dure depuis cette époque ? Regardons de près :

D'un côté un État surarmé et qui ne considère toujours pas avoir de frontières définies, ce qui était pourtant une condition de sa reconnaissance par la Charte de l'ONU, un État à qui les puissances atlantiques accordent toujours « un droit à se défendre » sans limite.

De l'autre côté, une entité toujours virtuelle qu'Israël empêche de vivre, elle et ses habitants. On demande par avance à cet État d'accepter d'être sans armes, mais il serait « souverain ». On lui demande aussi de se résigner de laisser agir librement, sur son propre territoire, des forces de sécurité israéliennes. On exige de lui qu'il existe sans le Hamas, faisant fi du fait que ce dernier constitue probablement, en Cisjordanie comme à Gaza, la force politique majeure. Et on

prétend qu'il serait indépendant » ! Imaginez que l'Algérie ait été reconnue en 1962, mais sans le FLN.

Ce n'est pas tout. Voici qu'au dernier moment, Emmanuel Macron, stupidement accusé par certains d'aller à la pêche électorale de la « communauté musulmane », comme si la « question palestinienne » n'était pas en soi un sujet important de politique internationale, vient de consulter quelques personnalités éminentes de notre pays. Parmi elles, certaines lui ont déclaré que « reconnaître l'État de Palestine était un cadeau fait au terrorisme du Hamas », d'autres l'ont prié de « conditionner cette reconnaissance à l'élimination complète du Hamas ». Voulant répondre à leurs objections sur la reconnaissance de l'État de Palestine sans plus attendre, il a décidé l'ajournement de l'ouverture d'une ambassade de cet État à Ramallah, en l'assujettissant à la libération des otages israéliens par le Hamas. Un énième « en même temps » qui prend,

pour les Palestiniens, l'allure de la flèche du Parthe, et marque encore son mépris à leur égard. Aucune pensée en effet pour les 10 000 otages palestiniens dans les prisons israéliennes, tellement bien traités que la Cour suprême de ce pays vient de dénoncer le fait qu'ils ne recevaient pas « une alimentation suffisante pour leur subsistance »²¹ .

Rien de neuf dans le discours d'Emmanuel Macron à l'ONU. Ni dans le besoin rhétorique de la paix et d'un cessez-le-feu, ni dans la dénonciation du blocage de l'aide humanitaire, ni dans le plan d'une marche vers la « solution à deux États » incluant le « démantèlement » militaire et politique du Hamas et la mise sur pied d'une force internationale avec participation française appuyant l'installation d'une autorité nouvelle en Palestine. Ni même peut-être dans la

²¹ Rapporté par Nathalie Melzer, [The Associated Press / L'Humanité](#) du 7 septembre 2025.

formule que le peuple palestinien « n'est pas un peuple en trop » en regard des vibrantes protestations d'amour pour Israël. C'est l'occasion de reprendre la formule : « On vous souhaite bien du plaisir »...

Il semble qu'une centaine de mairies recensées ont arboré ce jour sur leur façade un drapeau palestinien, affrontant ainsi le risque de sanctions administratives promises, sans peur du ridicule, par le ministre de l'Intérieur. Elles ont répondu de cette manière à l'initiative de la nuit précédente, qui a consisté à illuminer la tour Eiffel aux couleurs israéliennes et palestiniennes. Les mêmes qui affichent cette prétendue « neutralité », cette fausse balance égale entre occupants et occupés, entre oppresseurs et opprimés, se sont bien gardés, le 24 août dernier, de hisser le drapeau russe à côté du drapeau ukrainien sur le même monument. Ah ! qu'il est difficile de lâcher la moindre concession pour les Palestiniens : ils ne

sont pas vus pour eux-mêmes, mais par les yeux de leurs amis israéliens aujourd'hui arrivés en masse, en dépit de personnalités et de petits groupes courageux, sur la position odieuse des Pieds noirs d'Algérie qui soutenaient l'OAS en 1961-1962.

Au fait, que peut signifier, dans la vie des intéressés, les Palestiniens, le fait de leur reconnaître un État, mais sans décider dans le même mouvement des sanctions effectives et sévères pour mettre fin à la colonisation de la Cisjordanie toujours en marche, et contre le nettoyage ethnique et le génocide qui se perpétuent à Gaza ? Le valeureux journaliste palestinien Rami Abou Jamous le dit en ces mots amers : « c'est comme reconnaître un supplicié qui a la corde au cou et marche vers la potence »²²...

²² Sur « Paris direct : le journal », 12 heures, sur *France 24*, le 22 septembre 21025.

Drôle d'État, pour sûr, que cet État de Palestine porté en ce jour sur les fonts baptismaux par le couple franco-saoudien. Il ne lui est pas accordé davantage de liberté de mouvement qu'aux Bantoustans créés par l'Afrique du Sud en 1976, et non reconnus internationalement.

En guise de conclusion

Il est difficile de ne pas reprendre ces lignes écrites maintenant il y a trente-quatre ans :

« Tout allègement momentané du sort des Palestiniens serait naturellement une bénédiction. Mais bannir l'injustice radicale qui s'enracine en Palestine exige d'éradiquer en Occident même la prétention à se considérer comme le « peuple élu » – de Dieu ou de l'Universel, cela revient au même –, et à justifier ainsi l'interdit des autres cultures. Cela exige que se fortifient en son sein les tendances qui reconnaissent, par une plongée dans l'intériorité de sa propre culture, que l'autre est en soi et qu'il faut apprendre à vivre avec lui. Nous en sommes encore loin aujourd'hui. C'est dire que le martyre de la Palestine »²³.

L'histoire n'a toutefois pas dit son dernier mot...

FIN

²³ Voir Le drame palestinien : la responsabilité de l'Occident, dans *Témoignage chrétien* le 11 mai 1991.